

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00001 Numéro SIREN : 309 022 192 Nom ou dénomination : A.B.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2020 sous le numéro de dépôt 7636

Greffes du tribunal de commerce de Rennes



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/7636

Type d'acte :
Décision(s) de l'associé unique
Démission de commissaire aux comptes titulaire
Démission de commissaire aux comptes suppléant
Nomination de commissaire aux comptes titulaire

Déposant :

Nom/dénomination : A.B.M.

Forme juridique : Société par actions simplifiée à capital variable

N° SIREN : 309 022 192

N° gestion : 1977 B 00001

A.B.M.
SAS au capital de 108.000 euros
Siège social : 3 rue du Breillou - ZI Sud Est
35135 CHANTEPIE
RCS Rennes 309 022 192



DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 17 FEVRIER 2020

La société ABM DEVELOPPEMENT, SARL au capital de 275.120 Euros, dont le siège social est situé à 3 rue du Breillou – ZI Sud Est – 35135 CHANTEPIE, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 815 362 850, représentée par son gérant Monsieur Laurent GAUBERT,

La dite société ayant la qualité d'associée unique de la société A.B.M.

Après avoir exposé que :

1 – Que la société AC2C, commissaire aux comptes titulaire de la société, a fait part de sa démission de son mandat pour des restructurations internes au cabinet,

2 – Que Madame Geneviève LÉGUILLON, commissaire aux comptes suppléant de la société, nous a informé qu'elle n'accepte pas de succéder au Cabinet AC2C, démissionnaire du mandat de commissaire aux comptes titulaire.

3 – Qu'il convient en conséquence de ce qui précède, de nommer un commissaire aux comptes titulaire.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de la société AC2C de son mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société et de Madame Geneviève LEGUILLON, commissaire aux comptes suppléant, à compter du 31 janvier 2020 et décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société ACTARUS AUDIT – SAS au capital de 336.500 euros dont le siège social est situé à RENNES (35000) – 40 rue Saint Louis, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 878 526 417, à compter du 1^{er} février 2020 et pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

L'associée unique décide de prendre acte du fait que la société ACTARUS AUDIT comptant au moins deux associés, commissaires aux comptes, il n'est pas nécessaire de désigner un commissaire aux comptes suppléant.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte à l'effet de réaliser les formalités légales corrélatives.

* * *

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Pour l'associée unique, la société ABM DEVELOPPEMENT
Monsieur Laurent GAUBERT

Pour copie certifiée conforme délivrée le 07/05/2020
Page 2 sur 2



LG